LE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

LE CUI CAE DANS LES BIBLIOTHÈQUES, MUSÉES, ACTIVITÉS CULTURELLES, C'EST POSSIBLE.

C'est une mesure d'aide à l'emploi qui répond aux besoins des structures de types associatives, collectivités et publiques.

Vous avez des besoins de recrutement non satisfaits, le CUI CAE, grâce à des aides financières et aux modalités du contrat, vous permet d'embaucher et d'alléger vos charges sociales.

Le CUI CAE permet aussi à la personne recrutée, en difficulté de recherche, de trouver un emploi durable par l'expérience et par la formation.

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE FINANCIERE :

Une prise en charge mensuelle de l'Etat à hauteur de 60% à 90% du SMIC horaire brut pour une durée maximum de 24 mois.

Pour des postes qualifiés, vous avez la possibilité de rémunérer au-delà du SMIC horaire.

Les associations ou les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'un taux de prise en charge de 90 % pour le recrutement de publics spécifiques :

- **Demandeurs d'emploi de très longue durée.**
- **Résidents dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville.**

DANS VOTRE SECTEUR, LES MÉTIERS ET ACTIVITÉS LES PLUS RECHERCHÉS EN CUI CAE.

ACCOMPAGNEMENT DE VOYAGES, D'ACTIVITÉS CULTURELLES OU SPORTIVES	• *Accompagner des personnes lors de visites de sites afin de leur faire découvrir des lieux (spécificités géographiques, historiques, culturelles, ...)*
ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS	• *Accueillir, renseigner et orienter des personnes à l'espace de réception ou au standard téléphonique de la structure et délivre des laissez-passer, badges, billets, invitations, ...* • *Réaliser la gestion du courrier (collecte, distribution, ...), des tâches administratives simples classement, saisie informatique...).*
ACCUEIL TOURISTIQUE	• *Appui pour accueillir et renseigner les touristes afin de faciliter leurs conditions de séjour ou de voyage.*
ENTRETIEN ESPACE VERTS	• *Aménager et entretenir des espaces verts (parcs, jardins, terrains de sport, ...) et des décors végétaux d'intérieur ou d'extérieur (bureaux, commerces, halls d'accueil, murs végétaux, ...) selon les règles de sécurité et la réglementation environnementale.* • *Procéder à l'installation de mobilier urbain.*
GARDIENNAGE DE LOCAUX	• *Accueillir et renseigner les publics, visiteurs, usagers de lieux (immeubles, établissements, locaux, ...) et surveiller les accès, abords et fréquentations.* • *Effectuer l'entretien et la maintenance des lieux et abords.*

CE QUE PROPOSE PÔLE EMPLOI POUR SIMPLIFIER VOS DÉMARCHES :

→ Une aide à la définition de votre besoin.
→ Un appui au recrutement : présentation de candidatures correspondant à votre besoin en fonction de l'expérience ou de compétences ou aptitudes identifiées.
→ Le montage de la convention, du plan de formation et d'accompagnement de votre futur collaborateur.

Nouveauté ! juin 2016

Une estimation, sur pole-emploi.fr, de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre : https://entreprise.pole-emploi.fr/aides-embauche/eligibilite

Rapprochez-vous de votre pôle emploi pour effectuer votre demande d'aide à l'embauche ou appelez le 3995 (Service gratuit + prix appel).

COM491-27 - AOÛT 2016 PÔLE EMPLOI CENTRE-VAL DE LOIRE © GILLES LEIMDORFER